

L'ANTIDOTE

Contre la casse des retraites : Tous et toutes en grève le Mardi 7 septembre

L'âge de départ à la retraite repoussé à 62 ans et l'âge de la retraite sans décote à 67, la durée de cotisation allongée à 41,5 ans. Il n'y aurait aucun métier pénible, Seul serait apprécié le degré d'usure du salarié qui, le cas échéant, lui permettrait de continuer de partir à 60 ans. Pour les fonctionnaires, la cotisation retraite augmentée de 2,7%. Le dispositif de départ anticipé pour les femmes ayant eu 3 enfants supprimé.

Tous les salariés du public et du privé sont concernés par la réforme Sarkozy-Woerth-Parisot des retraites qui ferait des conditions d'acquisition des droits à la retraite en France parmi les plus drastiques en Europe; particulièrement les femmes (30% sont déjà contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans) et les jeunes (d'ici 2016, c'est plus d'un million d'emplois qui ne leur seront pas ouverts parce que leurs parents devront travailler plus longtemps).

L'ensemble des dispositions affectant les droits en matière de retraite représenterait une ponction de 22,6 milliards d'euros en 2018, 25,1 milliards d'euros en 2020. Parallèlement, les propositions concernant la mise à contribution des hauts revenus, des revenus du capital, des entreprises ne font qu'égratigner les dispositions en leur faveur. Les recettes attendues sur ce plan sont estimées à 4,4 milliards d'euros en 2020, soit 5 fois moins que les sacrifices imposés aux salariés.

On comprend alors, que malgré les congés (le gouvernement n'a pas, pour l'instant, projeté de les supprimer) la CGT, n'a pas baissé la garde cet été et que partout elle ai été présente pour appeler à une rentrée sociale exceptionnelle.

La priorité : obtenir le retrait de ce projet de loi inique, d'autant que les mêmes nous préparent derrière d'autres réformes du même tonneau par exemple sur la branche maladie de la sécurité sociale. Nous pourrions alors faire avancer nos propositions sur les questions de retraites, de salaires, d'emploi et de services publics.

Pour y parvenir il faut tout d'abord faire du mardi 7 septembre, une journée de grèves et de manifestations massives, que les services de la DGFIP soient fermés et que nous nous retrouvions le plus nombreux possible place de la République à 14H. Dans les jours qui suivent, organisons des assemblées générales, pour décider ensemble des suites à donner en lien avec les autres secteurs professionnels.

Face à la xénophobie et à la politique du pilori, Manifestation le Samedi 4 Septembre

En guise de rideau de fumée face au mécontentement social, Sarkozy et ses prétoriens tentent de désigner des boucs-emissaires, des « pas ou pas assez français » forcément délinquants, criminels voire même polygames. Nous condamnons leur surenchère sécuritaire et xénophobe et les expulsions inhumaines dont font l'objet les roms. Nous nous joignons à l'appel au rassemblement le 4 septembre à 14h place de la République pour dire non à cette politique du pilori.



BILAN des CAPL de notation 2010

Les CAPL de notation se sont tenues les 14 juin (pour les inspecteurs), 18 juin (concernant les agents) et 21 juin (concernant les contrôleurs).

Cette année 35 collègues ont fait appel de leur notation (7 A, 17 B et 11 C), contre 47 l'an dernier mais ce chiffre correspond au niveau d'appels de l'année 2008 (36 appels)

Pour ce qui concerne la notation des inspecteurs

7 inspecteurs avaient fait appel contre 13 en 2009. Le niveau des appels revient à celui de l'année 2007.

La réserve de majorations pour cette CAPL était de 2 + 0,02

Sur les 7 inspecteurs ayant fait appel, le SNADGI-CGT en a défendu 2.

Une majorité des agents ayant fait appel étaient des inspecteurs de brigades (5 sur 7)

Les résultats d'ensemble de cette CAPL font apparaître que 2 majorations de + 0,02 ont été attribuées, 2 modifications d'appréciations littérales et une modification de compte-rendu d'entretien. 2 inspecteurs n'ont rien obtenu.

Pour ce qui concerne la notation des contrôleurs

La réserve de majorations pour cette CAPL était de 2 + 0,02 et 1 + 0,06. La majoration de + 0,06 mise en réserve n'a pas été attribuée.

Sur les 17 contrôleurs ayant fait appel, le SNADGI-CGT en a défendu 8.

Les résultats d'ensemble de cette CAPL font apparaître que 2 majorations de + 0,02 ont été attribuées, 1 majoration de + 0,01, des modifications d'appréciations littérales et des modifications de compte-rendu d'entretien. 7 contrôleurs n'ont rien obtenu.

Pour ce qui concerne la notation des agents

La réserve de majorations pour cette CAPL était de 1 + 0,02 pour échelon terminal, de 2 + 0,02 pour échelon variable et 1 + 0,06. La majoration de + 0,02 échelon terminal et de + 0,06 mises en réserve n'ont pas été attribuées.

Sur les 11 agents ayant fait appel, le SNADGI-CGT en a défendu 6.

Les résultats d'ensemble de cette CAPL font apparaître que 2 majorations de + 0,02 ont été attribuées, 1 majoration de + 0,01 et des modifications d'appréciations littérales. 7 agents n'ont rien obtenu.

A l'occasion des CAPL de notation, nous avons demandé le nombre de baisses de note à Paris-Est. En réponse, la direction nous a informés qu'un inspecteur a subi une baisse de note de - 0,02, 3 agents une baisse de note de - 0,02 et un agent une note d'alerte de - 0,01. Aucun contrôleur n'a été concerné. La direction nous a également informés du taux de refus d'entretien d'évaluation : 6,2 % des agents notés.

La faiblesse du nombre d'appels ne doit pas amener à conclure que les agents sont satisfaits. Outre le fait qu'un certain nombre d'entre eux ont pu obtenir des modifications d'appréciations littérales de manière amiable, d'autres ont réagi avec fatalisme à une notation qui ne leur convenait pas. Mais, des collègues aussi intériorisent, à tort, le fait qu'ils n'ont pas de chances de se faire entendre. Nos résultats prouvent pourtant qu'on peut, dans bien des cas, réparer des injustices.

Parfois, des collègues viennent vers nous et se rendent compte tardivement, qu'ils auraient déjà dû faire appel une année précédente. Dans ce cas, il est beaucoup plus dur d'obtenir le rétablissement de sa situation. Nous constatons aussi une fois de plus, que les agents dans la situation la plus grave ne font pas appel. Nous invitons donc nos collègues à ne pas hésiter à nous consulter lors de nos permanences notation.

Le décret paru le 30 juillet 2010 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires d'Etat

contient de forts reculs par rapport au décret de 2002, déjà peu satisfaisant. En limitant la notation à l'entretien annuel avec le chef de service, il renforce l'arbitraire de la procédure. Ses auteurs ont d'ailleurs anticipé que ce système serait à l'origine de plus d'appels et ont réduit les droits des agents notés. Avant de saisir la CAP compétente il faudrait soumettre son cas à un recours hiérarchique, à faire dans les 15 jours qui suivent la remise du compte rendu de l'entretien ! La « valeur professionnelle » des agents évaluée dans ces conditions serait la base pour asseoir la partie liée au mérite de la « Prime de Fonctions et de Résultats » et pour l'inscription aux tableaux d'avancement.

Or lors des discussions relatives aux futurs statuts particuliers avec l'ensemble des organisations syndicales, le Directeur Général s'était engagé à ce qu'un système de notation soit maintenu à la DGFIP. Celui-ci doit tenir sa parole, le décret permettant des dérogations, et ouvrir le dialogue social pour mettre en place un système de notation objectif à la DGFIP qui soit transparent et à caractère contradictoire jusqu'au niveau de véritables commissions administratives nationales, et non de simples commissions d'évocation comme c'est le cas aujourd'hui.

CRÉATION DE LA DRFIP PARIS AU 1ER SEPTEMBRE

La création de la DRFIP d'île de France et de Paris au 1er septembre 2010 a été confirmée par un arrêté du 19 juin et le CTP juxtaposé du 7 juillet 2010. Elle consiste en la fusion des DSF de Paris-Centre, de Paris-Nord, de Paris-Sud, de Paris-Ouest, de Paris-Est, de la DSIP et de la RGF. Elle inclut les missions de l'ACIP en dehors de celles des non-résidents et des missions nationales. Globalement, la direction des services fiscaux de Paris-Est sera fusionnée avec celle de Paris-Nord pour former le Pôle Gestion Fiscale Nord-Est. Même si elle ne modifie pas concrètement les conditions de travail quotidiennes de tous les agents, elle les concerne tous : l'ensemble des actuelles directions est en effet remanié à compter de cette date.

Concrètement, seuls sont directement concernés les agents affectés dans les services dont le fonctionnement est modifié par la création de la DRFIP, c'est à dire les agents de direction. Ils bénéficient d'une priorité pour suivre leur poste. A Paris-Est, tous les souhaits formulés ont été respectés. Une cinquantaine de collègues de direction et du SIE-C exerçant des missions fiscales seront affectés rue de Londres. Une trentaine d'autres, liés aux missions de pilotage et de ressources, iront rue Réaumur ou à Notre Dame des Victoires. 3 agents seront transférés rue Paganini. La CMI est quant à elle maintenue place de l'Argonne. Les déménagements s'étaleront du 31 août au 14 octobre. Les collègues bénéficieront d'une autorisation d'absence lors des transferts.

A l'inverse, les collègues ne souhaitant pas suivre leur poste ont pu déposer une demande de mutation nationale en demandant éventuellement à bénéficier des priorités liées aux suppressions de poste pour rester à Paris (garantie de maintien à résidence par exemple) ou non. Les agents des autres services ne sont qu'indirectement concernés puisque, sans formuler de demande de mutation, ils se verront notifier automatiquement leur nouvelle affectation nationale tout en conservant leur poste.

Ces réformes pèseront sur les personnels. Nous connaissons déjà depuis des mois à Paris-Est des perturbations immobilières qui dépassent largement le stade du simple désagrément puisqu'elles ont mis en cause la sécurité des agents de plusieurs sites (le 12ème et le 11ème par exemple). Les dysfonctionnements propres aux déménagements et aux travaux se sont généralisés. A long terme, nous nous interrogeons aussi sur la capacité des services des ressources humaines à gérer plus de 7 000 agents. Car la création de la DRFIP est placée sous le signe de la RGPP, de la réduction continue des effectifs (130 suppressions d'emplois en 2010 à Paris), de la baisse du pouvoir d'achat (avec le gel de l'indice en 2011) et des attaques contre les garanties statutaires. Elle soulève donc plus d'inquiétudes que d'espoirs, tant du point de vue de la situation professionnelle de chacun que de celui de l'exercice de nos missions.

A cet égard, la période transitoire qui doit s'étendre jusqu'en 2012 ne doit être considérée que comme un sursis. Si le receveur général des finances, M Conrié, s'est engagé à ne pas appliquer la loi mobilité; si les règles de gestion des agents visés par les fusions de services sont maintenues; si les réformes de la notation et de la rémunération sont encore en suspens; qu'en sera t-il après l'achèvement de la fusion à Paris ? L'application de la loi mobilité pourrait devenir un puissant outil de « management » des personnels. De même, le maintien des règles de gestion et des CAPL correspondantes ne vaut qu'à titre dérogatoire jusqu'aux prochaines élections professionnelles. En 2012, la Prime de Fonction et de Résultat et la suppression de la note chiffrée donneraient aussi une nouvelle ampleur à la gestion des agents de cette DRFIP.

La mise en place de la DRFIP ne se limite donc pas à la seule restructuration géographique des services : elle n'est qu'une des étapes d'une nouvelle gestion des agents dans laquelle les garanties statutaires sont progressivement remises en cause !

C'est précisément ce que nous avons tenu à rappeler lors du CTP du 7 juillet dernier dans le compte-rendu intersyndiacl intitulé à juste titre « Une DRFIP gigantesque, un tout petit dialogue » (voir l'Antidote de juillet 2010). La faiblesse des documents fournis pour détailler le fonctionnement de près de 47 divisions, l'absence de TSM et d'ORE global (tableau des emplois), le silence sur le coût des opérations de fusions, sur les compétences des pôles, sur les conditions de travail des agents, sur les règles de gestion, sur la prise en compte de nos revendications entraine le blocage du dialogue social à Paris. La pétition « Pas de dialogue social bidon, nous avons des revendications ! » bien que signée par plus d'un tiers des agents de Paris n'a permis d'obtenir aucune avancée significative de la part du RGF !

Sous le prétexte fallacieux de répondre aux attentes des contribuables, l'administration refuse toujours d'organiser un vote décisionnel sur l'ouverture méridienne des SIP qui a été imposée aux agents alors que dans le même temps des sites de proximité était fermés !

Précisément, du côté des contribuables, la mise en place de front et de back office dans lesquels les conditions l'accueil se dégradent constamment et ne respectent pas les propres critères PVFI de l'administration n'apporte pas le progrès attendu. Les agents reçoivent tous les jours les plaintes des usagers qui subissent les effets des restrictions, du sous effectif, de la polyvalence imposée, de l'insuffisance de la formation, de travaux précipités, etc...

Nous nous opposons depuis des années à cette fusion dont nous subissons maintenant les premières conséquences. La multiplication des dysfonctionnements ne fait que conforter notre analyse !

Forum Social d'Istanbul - 1er au 4 juillet 2010

Témoignage d'une militante de notre section

Le Forum Social d'Istanbul , une étape du mouvement altermondialiste

Depuis le Forum Social de Seattle en 1999, les altermondialistes (militant(e)s syndicaux ou associatifs pour la plupart) se retrouvent périodiquement dans des Forums Sociaux mondiaux (FSM), régionaux (FSE pour l'Europe) ou locaux qui permettent d'échanger les expériences, de confronter les analyses et de proposer des échéances de mobilisations sur les questions sociales, démocratiques ou environnementales (par exemple, appel à des mobilisations contre la guerre en Irak partout dans le monde en février 2003).

Le premier FSE s'est tenu à Florence en 2002. Après Paris (2003), Londres (2004), Athènes (2006) et Malmö (2008), Istanbul a constitué la 6ème édition du FSE, précédé le 30 juin de la Marche Mondiale des Femmes qui faisait aussi étape à Istanbul avec une manifestation dans les rues de la ville.

Au FSE d'Istanbul, 2 500 à 3 000 personnes, la plupart mandatées par leur organisation, ont discuté de leur expérience et des perspectives de luttes, dans ce contexte où partout, à l'est comme à l'ouest, au nord et au sud, quels que soient les gouvernements en place, sévissent les plans d'austérité, les attaques contre les services publics et les droits sociaux.

Les principales organisations représentées, pour la France, étaient ATTAC, Solidaires, la FSU et la CGT. Des dizaines de séminaires et d'ateliers ont abordé et discuté de thèmes aussi divers que les retraites, l'éducation, les services publics, l'eau, la protection de l'environnement, la solidarité internationale, les réponses à la crise économique et sociale, les perspectives des luttes sociales....

En Turquie

Pour les participants, l'Europe ne s'arrête pas au Bosphore car les luttes sociales ne connaissent pas les frontières. Ce Forum nous a permis aussi de mieux connaître le syndicalisme turc.

Celui-ci ne s'est pas encore remis du coup d'Etat militaire de 1980 qui a sabordé les libertés fondamentales et la liberté syndicale en tout premier lieu. Avant 1980, 45 % des salariés étaient syndiqués, aujourd'hui, 4,5 % seulement. Un seul syndicat peut être créé par entreprise et, qui plus est, avec des conditions draconiennes. Pour être reconnu, un syndicat doit rassembler 50 % des salariés d'une entreprise et 10 % de la branche (avec enregistrement individuel et répertorié très dissuasif). De nombreux syndicalistes aujourd'hui (notamment des syndicats DISK et KESK, présents au forum) sont emprisonnés ou empêchés d'exercer leurs fonctions. Le salaire minimum est officiellement de 800 livres/mois en Turquie (2 livres = 1 € environ), mais il est assez fréquent que des salariés ne soient payés que 600 livres turques.

Le Forum a été l'occasion de voir que de nombreuses organisations de Turquie, d'Europe de l'Est ou des associations irakiennes, notamment, sont fortement demandeuses d'échanges et de solidarité. Même si la dynamique initiale du mouvement altermondialiste s'est ralentie ces dernières années, la nécessité de tels lieux de rencontre est précieuse dans le contexte d'un capitalisme mondialisé et prédateur qui ne connaît pas de frontières.

L'assemblée finale du 4 juillet, après avoir rappelé sa solidarité avec la population kurde, a adopté une résolution intitulée « Agir ensemble en Europe contre la crise » appelant à faire du 29 septembre une première étape pour développer les mobilisations partout en Europe. Sachant que le 29 septembre est la journée de mobilisation à laquelle appelle la CES (Confédération Européenne des Syndicats), un large accord a été trouvé pour souligner la nécessité de ne pas en rester à une journée isolée et d'avoir en perspective une mobilisation coordonnée et dans la durée. C'est pourquoi l'appel se concluait ainsi :

« Les mouvements sociaux européens appellent à une assemblée européenne les 23-24 octobre (ou 13-14 novembre) à Paris pour poursuivre les réflexions et réponses à la crise, les mobilisations et la coordination des mouvements et aussi pour faire le bilan du FSE et débattre de son avenir. »

Un peu de tourisme aussi...

A la marge, ce forum m'a aussi permis de redécouvrir la ville d'Istanbul dans toute sa beauté, construite sur des collines sans cesse parcourues par une brise légère en provenance de la mer, même au plus fort de la chaleur. Entre Bosphore et Corne d'Or, la ville, forte de 15 millions d'habitants, déploie ses quartiers si différents, ses monuments (la Mosquée Bleue, Ste Sophie...) ses marchés pleins de senteurs et d'épices (le marché Egyptien) comme une invitation au voyage. Ses transports en commun modernes et climatisés nous emmènent loin des clichés d'une Turquie arriérée ou en voie de développement, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir dans le domaine des droits sociaux et des libertés.